

Jean Malaplate

En vers et contre tout

L'un des grands moments des Assises d'Arles 1991 consacrées à la poésie fut pour moi la dernière séance où l'on débattit de la question de la traduction en vers et où la plupart des experts de plusieurs pays présents sur le podium semblaient s'accorder pour la juger aléatoire, dangereuse, peu satisfaisante, quasi-impossible. Or, la minute d'après, ces mêmes experts nous lurent, dans cinq ou six langues différentes, des versions en vers rimés, presque toutes excellentes et en tout cas parfaitement écoutables, du célèbre sonnet *Recueillement* de Baudelaire. Des traductions en prose n'auraient pas eu le moindre intérêt, tant forme et fond sont ici indissolubles. Or, dans chaque nation, il s'était trouvé un poète (probablement plusieurs) pour restituer tout ou presque tout le sens, la forme rigoureuse du sonnet (ici, du reste irrégulier) et une musique des mots dont n'aurait pas rougi Baudelaire.

La cause devrait donc être entendue et la traduction en vers être reconnue, lorsqu'elle est réussie, comme supérieure à la traduction en prose ou en pseudo-vers. Mais cela ne règle pas toutes les questions. Par exemple, les éditeurs sont très friands d'intégrales et où trouver celui qui serait à la fois assez fou, assez persévérant et assez doué pour se lancer dans une traduction intégrale *en vers*, de Byron, de Shelley, de Pouchkine, de Goethe, de Heine ou de Rilke, pour n'en citer que quelques-uns ? Le lecteur français qui ne connaît pas les langues correspondantes devra donc attendre encore bien des années pour connaître non pas le sens général de ce qu'ont écrit ces poètes – cela, on le lui a donné ou on le lui donnera – mais ce qui constitue l'essentiel, l'âme de leur poésie.

Du moins peut-on essayer, d'ores et déjà, de serrer de plus près d'abord les raisons qui condamnent la traduction de la poésie par la prose, ensuite les conditions qui rendent la traduction poétique acceptable.

Trois raisons principales expliquent, me semble-t-il, l'insuffisance radicale d'une traduction en prose : l'une, bien évidente, est la disparition de la musique verbale, de ce jeu répétitif des rythmes et des rimes qui constitue le langage propre de la poésie et tend à créer la magie poétique ; la seconde, moins immédiate, est que les mots de chaque langue sont entourés d'une *aura* particulière de sonorité et de suggestion dont le poète use avec virtuosité pour des rapprochements, des combinaisons qui ne se retrouvent évidemment pas d'eux-mêmes dans un autre idiome ; la troisième enfin, paradoxale, c'est que le traducteur en prose, conscient de la perte qu'il inflige au poème sur ces deux premiers plans, s'efforce du moins de se rattraper sur la fidélité au sens et qu'il est ainsi amené à insister sur maints détails qui figuraient dans l'original pour des raisons d'euphonie, de rime, d'équilibre verbal ou sonore, mais qui perdent littéralement tout sens dans un texte prosaïque.

Est-il possible d'éviter ce triple écueil ? Oui, me semble-t-il, à trois conditions essentielles : que le sens du poème d'origine soit convenablement respecté, dans sa lettre s'il est possible, mais avant tout dans son esprit ; que la traduction puisse passer elle-même pour un poème à part entière et non pour ce que Baudelaire appelait « une singerie rimée » ; enfin, que le poème nouveau reflète suffisamment la voix personnelle de l'auteur étranger, celle que celui-ci aurait pu avoir s'il avait parlé notre langue.

N'est-il pas évident, par exemple, que seul un sonnet peut traduire un sonnet ? N'est-ce pas cette même forme, connue de toutes les littératures occidentales, qu'eût choisie notre poète étranger s'il avait pu ou voulu s'exprimer en français, quitte à modifier ici ou là le contenu de son poème pour s'adapter aux contraintes nouvelles de métrique et de rime ? Au-delà de la forme extérieure qui doit ainsi guider le traducteur, vient le mouvement du poème, cet élan qui soutient la majorité des grandes œuvres et qui en est souvent, avant même tout contenu sémantique, le premier état. C'est donc par une démarche parallèle à celle du créateur initial que le traducteur trouvera la clé de son travail. Forme plus ou moins imposée, mouvement général, impression d'ensemble, tel est, selon moi, le point de départ du traducteur de poèmes. Le détail du sens ne vient que plus tard, doit rentrer dans le moule et non le précéder. Prenons-en un exemple avec, précisément, l'un des *Sonnets à Orphée* de Rilke (I, XV) :

Wartet..., das schmeckt... Schon ists auf der Flucht.
Wenig Musik nur, ein Stampfen, ein Summen – :
 Mädchen, ihr warmen, Mädchen, ihr stummen,
 tanzt den Geschmack der erfahrenen Frucht !

Tanzt die Orange. Wer kann sie vergessen,
wie sie, ertrinkend in sich, sich wehrt
wider ihr Süßsein. Ihr habt sie besessen.
Sie hat sich köstlich zu euch bekehrt.

Tanzt die Orange. Die wärmere Landschaft,
werft sie aus euch, daß die reife erstrahle
in Lüften der Heimat ! Erglühte, enthüllt

Düfte um Düfte. Schafft die Verwandtschaft
mit der reinen, sich weigernden Schale,
mit dem Saft, der die Glückliche füllt !

Que la traduction d'un poème doive suivre, selon Rilke lui-même, la voie que nous venons d'esquisser, Maurice Betz, qui fut son ami et son traducteur nous en apporte le témoignage : « Rilke tenait pour une trahison de sa poésie toute traduction qui ne restituerait pas, en même temps que sa pensée, le mouvement intérieur, le rythme et la musique de l'original. Se contenter d'un mot à mot, si minutieux fût-il, c'était à ses yeux dépouiller l'œuvre d'une partie essentielle d'elle-même en la ramenant au plan secondaire de l'analyse, c'était substituer à un corps vivant une figure de cire, un cadavre glacé. » (Rainer Maria Rilke, *Poésie*, traduction de Maurice Betz, Éditions Émile-Paul Frères, Paris 1942, p. 41).

La compréhension de notre sonnet, même pour un lecteur allemand, n'est pas immédiate. C'est peu à peu seulement que le sujet s'en révèle : de jeunes danseuses qui doivent représenter l'orange ; et, derrière ce sens premier, sans doute le symbole du poète qui doit porter en soi le monde afin de le rendre. La densité de l'expression et, souvent aussi, son ambiguïté suggestive ajoutent, comme chez Mallarmé ou Valéry, à la difficulté de lecture et, bien entendu, aux problèmes de traduction. Lisons la version que nous a donnée Maurice Betz :

Retenez-le – ah, ce goût ! – qui s'échappe.
– Sourde musique : un murmure en cadence, –
Jeunes filles, vous, chaudes, jeunes filles, muettes,
Du fruit éprouvé exécutez la danse !

Dancez l'orange. Qui peut oublier
comme de sa douceur se défendait le fruit,
en soi-même fondant. Vous l'avez possédé,
en vous exquisément vous l'avez converti.

Dancez l'orange. Ce pays plus chaud,
 projetez-le : qu'elle rayonne, mûre,
 dans l'air natal. Dévoilez, embrasées,
 tous ses parfums pour créer le rapport
 avec l'écorce pure et rebelle,
 avec le suc dont l'heureuse ruisselle.

Le traducteur s'est efforcé de recréer un poème. Pour rendre le rythme dansant des vers allemands, qui ont pour la plupart, non tous, neuf syllabes, il a choisi le décasyllabe français mais, soit pour imiter les variations de l'allemand, soit pour rester plus près du sens, il a également écrit des vers de neuf, onze, douze syllabes et une ligne (la troisième) qui ne peut guère sonner comme un vers de notre langue. Quant à la rime, il en a donné deux (*danse, cadence, rebelle, ruisselle*) auxquelles on peut ajouter les assonances assez vagues du deuxième quatrain. Cela suffit-il pour faire un poème français ? Je crains que non : le décasyllabe, là où on le perçoit, produit un rythme plus prosaïque que dansant et le chant du français, non soutenu comme l'allemand par le système des accents, est brisé plus que modulé par l'hétérogénéité des vers. De même, les échantillons de rimes sont, à mon sens, plus gênants que ne serait un vers blanc. La rime est un système qu'on ne peut guère appliquer à moitié. Le poème allemand, en tout cas, est entièrement rimé et c'est ce qui lui donne une bonne part de son mouvement, de cette évidence formelle qui séduit le lecteur et le pousse à approfondir le sens.

Pour celui-ci, il est respecté dans l'ensemble, sauf, singulièrement, dans les deux premiers vers qui disent (toute poésie à part) : « Attendez... cela a bon goût... mais déjà cela est en fuite.../ Rien qu'un peu de musique, un piétinement, un murmure / ». D'autre part, quelques expressions sont peu satisfaisantes, car prosaïques ou peu compréhensibles : « exécutez la danse / ce pays plus chaud, projetez-le / créer le rapport ». Et les jeunes filles « chaudes » sont évidemment impensables en français.

Ne peut-on aller plus loin que Betz, composer en français un sonnet réellement rimé, choisir un rythme qui permette la variété dans la régularité, essayer, tout en restant près du texte, de reproduire la richesse sonore de l'original qui fait que le poète imite, lui aussi, l'orange (rappelons-nous tel poème de Valéry sur la grenade), tout en imitant les ballerines qui la dansent ? Tâche impossible ? Peut-être. Dans l'*Avertissement du Traducteur* que nous avons déjà cité plus haut, Betz nous parle, après bien d'autres, des « obstacles que la langue française oppose à une telle tentative par la fixité

des rapports qu'elle établit entre les mots, par son vocabulaire trop abstrait et par l'enchaînement logique de ses constructions. » Et il rapporte un peu plus loin cette remarque de Rilke – lui-même, comme on sait, poète en français et traducteur de poésie incomparable – que « la langue française académise parfois dangereusement les poèmes étrangers soumis à son empreinte. » Tout cela est-il vraiment insurmontable ? Notre langue manquerait-elle à ce point de ressources et de souplesse ? Je ne le pense pas et j'ai vu – assez rarement, je l'avoue – quelques exemples remarquables de cette transposition poétique d'une langue vers la nôtre. De telles réussites ne justifient sans doute pas toutes les entreprises. Le chemin est ardu, nombreux sont les précipices qui le bordent, mais enfin la voie existe. Il faut seulement essayer, essayer encore. Dans cet esprit, qu'on me pardonne de soumettre à mon tour au feu de la critique cette nouvelle approche de l'inaccessible sonnet rilkéen :

Attendez... car ce goût... Mais, déjà, son absence.

...Musique un court instant, piétinement, rumeur...

O muettes enfants, ô filles de tiédeur,

Dancez le goût du fruit qui fut expérience !

Dancez l'orange ! Qui n'en garde souvenir

Lorsqu'elle se défend, noyée en elle, et lutte

Pour effacer sa saveur douce ? Mais vous l'eûtes.

En délice elle a su pour vous se convertir.

Dancez l'orange ! Le lumineux paysage,

Projetez-le de vous, qu'elle rayonne, mûre,

Sous son soleil natal ! Ardentes, dévoilez

Parfums après parfums. Suggérez les images

Du refus opposé par cette écorce pure,

De ces sucs dans sa chair heureuse recelés !